

CONVENTION D'ACCUEIL

Entre les soussignés : N° contrat : 2336

NOM DE LA COLLECTIVITE : **CRB Balma**

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Mail : TEL :

Représentée par :

Ci-après dénommée "La Collectivité"

D'une part,

ET

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU LOT,

Service Vacances, 184 rue des Cadourques, 46000 Cahors

Représenté par : **son Président**

Ci-après dénommé "Ligue de l'enseignement 46" d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : L'ACCUEIL

La Collectivité réserve auprès de la Ligue de l'enseignement 46 le séjour suivant :

LE CHALET DU TICOU

Pour un effectif de : **13 participant.es**

Du Lundi 27 Juillet 2026 diner au Vendredi 31 Juillet 2026 nuit

ARTICLE 2 : COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est établi sur une base de **13 participant.es** - La variation d'effectif aura une incidence sur le coût du séjour

Prestations	P.U	Nb Personnes	Nb de nuit	Total
Location gîte de groupe semaine	28,00 €	13	4	1456,00 €
Taxe de séjour	0,92 €	13	4	47,84 €
Repas du soir adultes	20,00 €	13		260,00 €
Repas du soir adultes	20,00 €	13		260,00 €
				2023,84 €

Tarif TTC TVA=1% à 20.00% et 99% à 10.00%. *TVA payable sur les débits*

Ce prix comprend :

- la mise à disposition du gîte de groupe en gestion libre comprenant un salle commune, une cuisine toute équipée, 7 chambres de 2 à 4 personnes, 5 salles d'eau
- consommables (eau, gaz, électricité) inclus
- la fourniture d'un kit ménage avec produits d'entretien inclus
- la taxe de séjour
- la fourniture des draps et couvertures
- les dîners

Conditions générales :

- un minimum de 20 personnes payantes sera facturé en hiver, 12 personnes payantes en été, même si cet effectif n'est pas atteint durant le séjour
- le gîte accueille au maximum 30 personnes.
- une caution de 1000€ pour le gîte et une caution de 250€ pour le ménage vous seront demandées à votre arrivée. Sauf dégradation et impropreté, les cautions vous seront rendues.
- le gîte est disponible du jour 1 17H au dernier jour 14H

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport jusqu'au centre et sur place,
- les activités et animations, les repas,

- Le ménage final est a votre charge. Ménage en option pour les chambres : 12€/chambre.
- la fourniture du linge de toilette. Location possible : 6€/personne
- l'assurance annulation optionnelle : 3.90% du montant total du séjour (à préciser au moment de la réservation)
- possibilité de prendre le petit déjeuner en supplément : +8€/personne (+12ans) ou 5€ (2-11ans)

ARTICLE 3 : CONFIRMATION DE RESERVATION

Cette convention est à retourner datée et signée avant le 30/03/26 accompagnée de l'acompte de 600,00 € et tient lieu de confirmation de réservation. La ligue de l'enseignement se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de non-retour de la convention dans les délais demandés.

ARTICLE 4 : LE REGLEMENT

Le contractant réglera à Vacances Pour Tous le montant global de la facture, selon les conditions suivantes :

- un acompte de 30 % du montant total du séjour doit être versé à la signature du contrat.
- le SOLDE sera réglé sur place à votre arrivée en tenant compte des changements éventuels de prestation

Règlement par chèque à l'ordre de la Ligue de l'Enseignement du lot ou pour les virements,

Coordonnées bancaires : BP. OCCITANE CAHORS

Code banque : 17807 **Code Guichet :** 00805 **N° de compte :** 00519315244 **Clé :** 90

Code IBAN : FR76 1780 7008 0500 5193 1524 490

Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC/ CCBPFRPPTLS

ARTICLE 5 : FRAIS D'ANNULATION

Toute annulation de séjour devra être notifiée à Vacances Pour Tous par Lettre Recommandée et donnera lieu au versement des indemnités suivantes :

- Plus de 30 jours avant le départ : 30 % du prix total
- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 50 % du prix total
- Entre 20 et 15 jours avant le départ : 75 % du prix total
- Entre 14 et 8 jours avant le départ : 90 % du prix total
- Moins de 7 jours avant le départ : 100 % du prix total
- Non-présentation : 100 % du prix total

Toute modification sera assimilée à une annulation partielle et entraînera la perception des frais d'annulation selon le barème ci-dessus. Ces conditions s'appliquent pour toute modification supérieure à 10% de l'effectif prévu. Tout voyage ou séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne fait l'objet d'aucun remboursement. "En cas d'aliénation du centre par vente, par exemple, ce contrat cessera ses effets par tacite acceptation. Vacances Pour Tous s'engageant à tout mettre en œuvre dans la mesure des possibilités existantes pour trouver des possibilités de remplacements."

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'OCCUPATION

Les chambres seront mises à disposition de la collectivité, le premier jour à partir de 17h00 et devront être libérées le jour du départ avant 10h00, quels que soient les repas réservés le premier et le dernier jour. La non-libération de ces chambres à l'heure précitée entraînera la facturation d'une journée supplémentaire.

ARTICLE 7 : PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

La collectivité pourra consommer des prestations supplémentaires hors convention sur place qui lui seront facturées à l'issue de son séjour. Le responsable du groupe sera habilité par la collectivité à signer un bon d'échange qui portera mention des prestations consommées et de leur coût. La collectivité s'engage par la présente convention à régler à la ligue de l'enseignement 46 lesdites prestations.

ARTICLE 9 : DÉCRET N° 94.490

"Les parties signataires du présent contrat conventionnel d'achat des prestations précitées conviennent d'un commun accord que ce contrat est conforme aux dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. A ce titre, elles se déclarent par les présentes remplies de leurs droits d'information réciproque relatifs au présent contrat et renoncent à tout recours à cet effet.

ARTICLE 10 : JURIDICTION

Réservation: Ligue de l'enseignement du Lot, 184 rue des Cadourques, 46000 CAHORS
Familles: 05 82 89 00 62 | Groupes: 05 82 89 00 63 | reservation.chaletduticou@fol46.org

Chalet du Ticou: Avenue de la coume, 66210 BOLQUERE | tél: 04 68 30 02 44 | @: chaletduticou@fol46.org | www.chaletduticou.org



Agréments: agréé JEPVA par le ministre de la Jeunesse, des sports et de la vie associative
- CGOL - Immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours IM075100379
- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi: Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04 - Reconnue d'utilité publique en 1948 - Concession de Service Public du ministère de l'Education Nationale par décret du 8 janvier 1985 -
Membre actif: UNAT-WYSE-TC-OITS-Membre associé d'Atout France

Les parties font élection de domicile à leur siège social. Le droit Français seul est applicable et la juridiction sera celle du ressort du siège social de La Ligue de l'Enseignement 46.

Pour la Collectivité :

Nom/Prénom : ZARONE ALBERT

A BALMA le 16/03/2026

Signature / Cachet

Pour la Ligue de l'enseignement 46
NATHALIE MAZEL

Cahors, le Jeudi 12 Mars 2026

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
Fédération des Œuvres Laïques du Lot
184 rue des Cadourques
46000 CAHORS
☎ 05 82 89 00 63
✉ info@fol46.org

*Par le service
vacances groupes*

Réservation: Ligue de l'enseignement du Lot, 184 rue des Cadourques, 46000 CAHORS
Familles: 05 82 89 00 62 | Groupes: 05 82 89 00 63 | reservation.chaletduticou@fol46.org

Chalet du Ticou: Avenue de la coume, 66210 BOLQUERE | tél: 04 68 30 02 44 | @: chaletduticou@fol46.org | www.chaletduticou.org



Agréments: agréée JEPVA par le ministre de la Jeunesse, des sports et de la vie associative
- CGOL - Immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours IM075100379
- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi: Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04 - Reconnue d'utilité publique en 1948 - Concession de Service Public du ministère de l'Education Nationale par décret du 8 janvier 1985 - Membre actif: UNAT-WYSE-TC-OITS-Membre associé d'Atout France